



ENFANT

NOM :

Prénom : Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐

Date de naissance :

Né(e) à :

Adresse :

PARENTS

Mère

NOM - Prénom :

Situation familiale : Célibataire ☐ Mariée ☐ Veuve ☐ Divorcée ☐ Autre ☐

Adresse :

☎ portable : ☎ domicile :

Profession :

☎ professionnel :

Courriel :

Père

NOM - Prénom :

Situation familiale : Célibataire ☐ Marié ☐ Veuf ☐ Divorcé ☐ Autre ☐

Adresse :

☎ portable : ☎ domicile :

Profession :

☎ professionnel :

Courriel :

INSCRIPTION SCOLAIRE

Date de la rentrée :

Classe à intégrer :

Si changement d'école : Ecole d'origine

(et penser à fournir le certificat de radiation ainsi que le dossier scolaire de votre enfant)

Je soussigné (e) :
certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations
portées sur le présent dossier.

Fait à : Signature
le.....

Documents à joindre à l'inscription :

- ☐ Livret de famille - page enfant
- ☐ Livret de famille - page parents
- ☐ Carnet de Santé - pages des vaccinations
- ☐ Justificatif de domicile



CONDITIONS D'UTILISATION

Tous les enfants de maternelle doivent obligatoirement être munis d'un badge qui indiquera de manière quotidienne ses déplacements le midi et le soir.

LE BADGE

Nom et prénom de l'enfant
MIDI

destination
choisie

Nom et prénom de l'enfant
SOIR

destination
choisie

Ce badge sera à votre disposition au secrétariat du SIVU en Mairie de Sainte-Marie. Il vous sera remis un jeu de 2 étiquettes pour chaque destination choisie.

Celui-ci doit être renseigné par vos soins quotidiennement le midi et le soir par le biais de ces étiquettes.

Vous devez impérativement remettre ce badge soit à l'accompagnatrice du bus, soit au périscolaire, soit aux ATSEM.

Si votre enfant ne dispose pas de badge, il se verra refuser l'accès au bus et au périscolaire. Il vous faudra donc emmener directement votre enfant à l'école avec son badge.

→ Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription au périscolaire reste obligatoire, le fait d'insérer l'étiquette « périscolaire » dans le badge, ne vaut pas une inscription automatique.

→ En cas de perte de badge, le SIVU de la Chauillère peut vous mettre à disposition un deuxième badge qui vous sera alors facturé 15 euros.

→ A la fin de chaque année scolaire en maternelle, le badge sera restitué au SIVU de la Chauillère sous peine de facturation.

Afin de conserver une souplesse dans le choix de l'organisation de la journée de votre enfant, nous comptons sur votre collaboration.

La Présidente du SIVU de la Chauillère

Nathalie PETETIN





INSCRIPTION SCOLAIRE

Ecole de Sainte-Marie

Année Scolaire 2024/2025

Chers Parents,

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2024 – 2025 sont ouvertes.

Les dossiers d'inscription sont à votre disposition au sein de chaque Mairie composant le SIVU (Sainte-Marie, Saint-Julien-Lès-Montbéliard, Semondans, Issans, Echenans et Raynans) ainsi qu'au secrétariat du SIVU :

sivudelachauliere@orange.fr

Des permanences sont assurées au secrétariat du SIVU pendant les heures d'ouverture les lundi, mardi et vendredi de 8 heures à 12 heures ainsi que **le mercredi 27 mars 2024 de 16 heures à 18 heures.**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au vendredi 5 avril 2024.**

Concernant les dossiers d'inscription pour le périscolaire, vous pouvez vous adresser au Directeur de la structure :

Accueil de Loisirs Léo Lagrange
Léon KOFFI

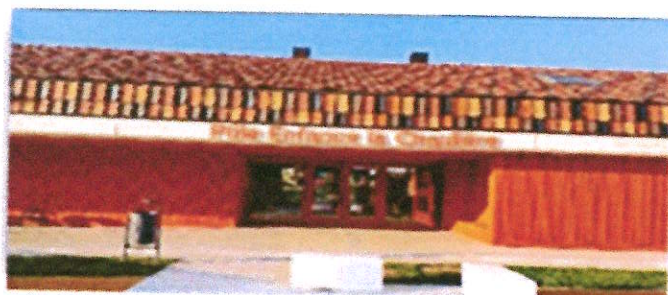
4 chemin de la Chaulière
25113 SAINTE-MARIE

Tel : 06.30.79.59.76

Mail : leon.koffi@leolagrange.org

Bien cordialement,

La Présidente du SIVU,
Nathalie PETETIN





ENFANT

NOM :

Prénom : Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐

Date de naissance :

Classe en 2023/2024 :

PARENTS

Mère

NOM - Prénom :

Adresse :

portable :

Courriel :

Père

NOM - Prénom :

Adresse :

portable :

Courriel :

- Mon enfant prendra le bus de la (ou les) commune(s) ci-dessous :

☐ SEMONDANS ☐ ECHENANS ☐ ISSANS ☐ SAINT-JULIEN ☐ RAYNANS

- Mon enfant sera susceptible de descendre au retour dans la (ou les) commune(s) ci-dessous :

☐ SEMONDANS ☐ ECHENANS ☐ ISSANS ☐ SAINT-JULIEN ☐ RAYNANS

- Liste des personnes susceptibles de récupérer votre enfant à la descente du bus :

[illegible]

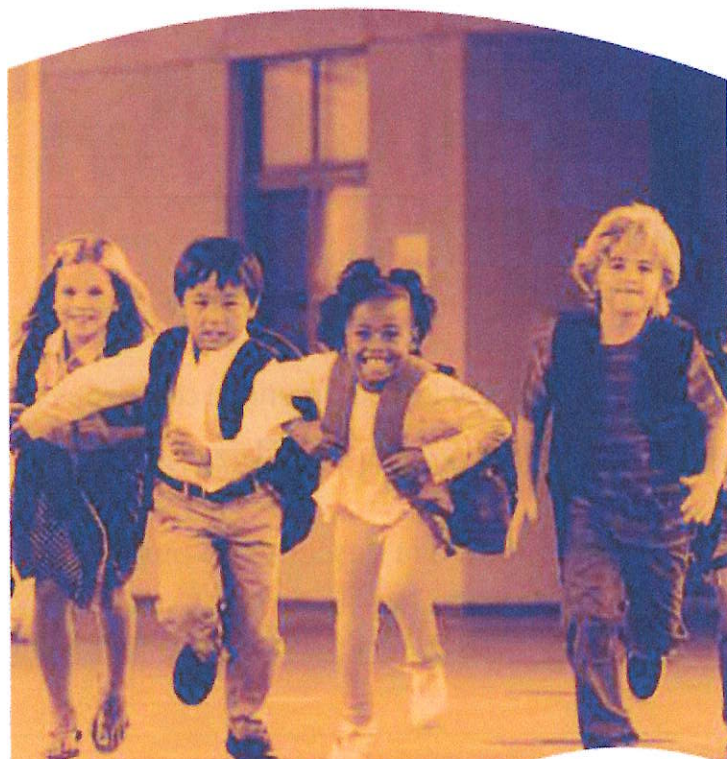
Horaires des Bus - 2023/2024

→ A titre indicatif, car la plaquette 2024 sortira en août 2024.

SCOLAIRES 2023-2024

ÉCOLE DE SAINTE-MARIE

PRINCIPALES COMMUNES DESSERVIES



À partir du
04 septembre 2023



Semondans
Issans/Raynans
Sainte-Marie
Échenans-sur-l'étang
Saint-Julien-lès-Montb. ———→ École de
Sainte-Marie

Horaires Allers

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	119	
▼ Semondans (Place de la Mairie)	08:08	13:08
Échenans-sur-l'étang (Fontaine)	08:15	13:15
Sainte-Marie (École)	08:20	13:20

	120	
▼ Issans (Maison pour tous)	08:10	13:10
Raynans (Centre)	08:15	13:15
Saint-Julien-lès-Montbéliard (Mairie)	08:20	13:20
Sainte-Marie (École)	08:25	13:25

Horaires Retours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	120	
▼ Sainte-Marie (École)	11:35	16:35
Saint-Julien-lès-Montbéliard (Mairie)	11:45	16:44
Raynans (Centre)	11:50	16:48
Issans (Maison pour tous)	11:54	16:52

	119	
▼ Sainte-Marie (École)	11:35	16:35
Échenans-sur-l'étang (Fontaine)	11:40	16:40
Semondans (Place de la Mairie)	11:47	16:47

RENSEIGNEMENTS

2 points de vente, de conseil et d'accueil

- **Montbéliard**
Gare SNCF - Place du Général de Gaulle
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.
- **Audincourt**
2 rue Duvernoy (arrêt Bland)
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.

Les relais dépositaires

Pour les trouver, c'est très simple !
Rendez-vous sur evolity.fr



L'INFO AU BOUT DU FIL

Un renseignement, une suggestion, une réclamation, besoin d'une location de bus...

Le service commercial est à votre écoute du lundi au samedi de 7h à 19h au
03 81 36 70 00
hors des heures d'office

INSCRIPTION SCOLAIRE

Ecole de Sainte-Marie

Année Scolaire 2024/2025



Chers Parents,

Votre commune fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), c'est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges de l'école basée sur la commune de Sainte-Marie. Ce RPI regroupe 6 communes : Echenans, Issans, Raynans, Saint-Julien, Sainte-Marie, Semondans.

Le fonctionnement de ce RPI, basé sur la commune de Sainte-Marie est géré par le **SIVU de la Chaulière** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Le rôle du SIVU est d'assurer la gestion du personnel (Agents territoriaux) et de l'entretien de l'école, d'organiser les transports scolaires, d'assurer les activités périscolaires ainsi que d'acheter les fournitures scolaires.



Vous avez un enfant (ou des enfants) que vous souhaitez inscrire à l'école de notre RPI.
Pour son inscription, veuillez remplir le dossier complet comprenant :

1 - La fiche « Inscription scolaire » OBLIGATOIRE (avec les documents ci-dessous) :

- ✓ **Livret de famille** : la page concernant votre enfant + la page concernant les parents,
- ✓ **Carnet de santé** de votre enfant : les pages des vaccinations (à jour) ou un certificat médical de votre médecin attestant que les vaccinations de votre enfant sont à jour,
- ✓ **Un justificatif de domicile** (de moins de 3 mois),
- ✓ **Un certificat de radiation** (uniquement pour les enfants scolarisés précédemment dans une autre commune).

2 - La fiche « Inscription transport » : Uniquement pour les enfants qui prendront le bus.

3 - La fiche « Inscription périscolaire » : Uniquement pour les enfants qui y seront inscrits.

Merci de rapporter le dossier d'inscription complet au SIVU de la Chaulière (Mairie de Sainte-Marie) ou à la Mairie de votre commune qui le transmettra au SIVU.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Pour les enfants de maternelle, un badge indiquant quotidiennement ses déplacements le midi et le soir est nécessaire. Vous trouverez ci-joint un document précisant les conditions d'utilisation.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse suivante : sivudelachauliere@orange.fr

La Présidente du SIVU de la Chaulière

Nathalie PETETIN

